



Genève, le 11 septembre 2019

**Le Conseil d'Etat**

4026-2019

Département fédéral de justice et police  
Madame Karin Keller-Sutter  
Conseillère fédérale  
Palais fédéral ouest  
3003 Berne

**Concerne : approbation et mise en œuvre (modification de la loi sur les marques) de l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques – procédure de consultation**

Madame la Conseillère fédérale,

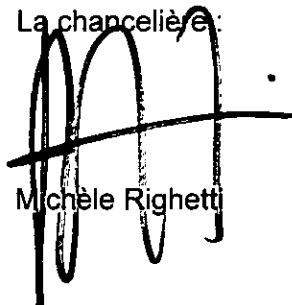
Nous avons bien reçu votre courrier du 22 mai 2019 concernant le projet du Conseil fédéral visant à proposer l'adhésion de la Suisse à l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques.

Pour répondre à votre demande, notre Conseil souscrit au projet qui lui a été soumis, en saluant les efforts déployés par la Confédération pour soutenir la vitalité de l'économie suisse en garantissant la protection de l'authenticité de ses produits au plan international.

Nous vous remercions de votre consultation et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Righetti

Le président :



Antonio Hodgers